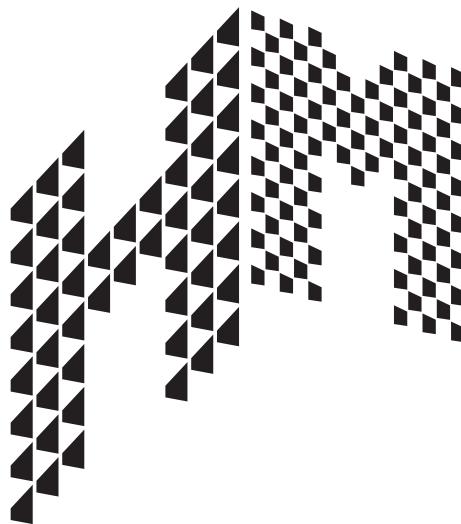


LES HIVERNALES MONTREUIL PARIS



L'art vivant

3^E ÉDITION

DU MERCREDI 29 OCTOBRE
AU DIMANCHE 2 NOVEMBRE 2014



CONTRAT DE PARTICIPATION
DATE LIMITE D'ENVOI : 30 SEPTEMBRE 2014



Cette manifestation s'adresse aux artistes professionnels.

Toutes les disciplines artistiques et expressions contemporaines sont acceptées : peintures, sculptures, gravures, livres d'artistes, illustrations, bande-dessinée, architecture, affiches, photographies, arts muraux et décoratifs, design, céramiques et arts du feu, art numérique, Street Art, installations et vidéos.

La Maison des Artistes est l'association agréée par l'Etat pour la gestion des assurances sociales des artistes auteurs d'œuvres originales graphiques et plastiques qui travaillent en France. Depuis sa création en 1952, elle constitue le lieu de leur représentation professionnelle, œuvrant pour la défense de leurs droits, la valorisation de leur statut et l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

Fondée sur le principe de solidarité, l'action du service associatif de La Maison des Artistes se décline autour de services dédiés aux professionnels : pass musées, conseil juridique, social et comptable, négociations tarifaires etc.

Dossier complet à retourner à :

Palais des Congrès de Paris-Est Montreuil - Les Hivernales
128, rue de Paris – 93100 Montreuil

Pour toute information, contactez nous :

Téléphone : + 33.1.49.20.69.00 (standard), + 33.1.84.21.08.14
Courriel : leshivernales.info@gmail.com

ART. 1 DATES & HORAIRES

Les Hivernales se déroulent du mercredi 29 octobre au dimanche 2 novembre 2014

au Palais des Congrès de Paris-Est Montreuil

128, rue de Paris – 93100 Montreuil

Métro Robespierre (ligne 9 direction Mairie de Montreuil - sortie en tête de rame) : 2 minutes à pied de l'entrée du Palais des Congrès.

mercredi 29/10 : de 11h à 19h + Vernissage : de 19h à 23h

jeudi 30/10 : de 11h à 19h

vendredi 31/10 : de 11h à 19h

samedi 01/11 : de 10h à 23h

dimanche 02/11 : de 10h à 16h

ART. 2 INSCRIPTION & PAIEMENTS

L'inscription à la 3ème édition des Hivernales est réputée complète à la réception des éléments suivants :

- Le formulaire d'inscription dûment renseigné
- Le présent contrat approuvé, daté et signé
- Le paiement de l'intégralité des frais d'inscription (suppléments éventuels compris dans le cas d'œuvres nécessitant des aménagements spécifiques ou une opération de manutention particulière). Le solde des frais d'inscription doit être impérativement réglé, au plus tard, le jour du dépôt des œuvres (paiement par carte bancaire ou en liquide, uniquement).

ART. 3 ANNULATION

En cas d'annulation de l'inscription par l'exposant (obligatoirement notifiée par lettre recommandée avec AR), il est prévu un remboursement partiel aux conditions suivantes :

- Annulation reçue par nos services avant le 30/06/2014 : l'exposant est redevable de 15% de l'intégralité des frais d'inscription
- Annulation reçue par nos services avant le 30/08/2014 : l'exposant est redevable de 25% de l'intégralité des frais d'inscription
- Annulation reçue par nos services avant le 30/09/2014 : l'exposant est redevable de l'intégralité des frais d'inscription

Les remboursements sont effectués dans les meilleurs délais et au plus tard un mois après réception du courrier recommandé avec AR d'annulation.

ART. 4 ASSURANCE

Les organisateurs de la manifestation et leurs prestataires ne sont pas responsables des œuvres déposées et exposées. Ils déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les vols, incendies, détériorations, etc. Il en est de même concernant les opérations de transport et de livraison des œuvres (aller et retour, résidence artiste/lieu d'exposition).

Chaque exposant doit s'assurer auprès de sa compagnie habituelle de la couverture des risques encourus : responsabilité civile, vol, dégradation des œuvres ou des matériels d'exposition.

Par ailleurs, l'artiste et son assureur renoncent à tout recours vis-à-vis des organisateurs de la manifestation et leurs prestataires. L'exposant et son assureur dégagent ainsi les organisateurs de toute responsabilité en cas d'incendie, d'explosion, d'inondation, de troubles divers, et pour tout élément non imputable aux organisateurs, agents et préposés.

Un contrat d'assurance spécialement conçu pour les Hivernales et de type « clou à clou » pourra être proposé aux exposants sans obligation de souscription de cette police. Information sur demande à contacts@lamaisondesartistes.fr

ART. 5 RESPONSABILITÉ DES ORGANISATEURS

Il ne pourra être demandé de dommages et intérêts aux organisateurs dans le cas où le Palais des Congrès ne pourra être effectivement utilisé par les exposants par suite d'événements présentant un caractère de force majeure.

Les organisateurs peuvent être amenés en cas de force majeure (notamment en cas de grève des transports, événement climatique exceptionnel, injonction de la commission de sécurité, etc.) à ajourner la manifestation, à en modifier les horaires d'ouverture, à en exclure le public, à l'annuler ou à avancer sa date de fin.

Le contrat passé avec chaque exposant demeure valide et le paiement des frais d'exposition (et de toute autre prestation complémentaire) dus.

ART. 6 SÉCURITÉ

Le Palais des Congrès de Paris-Est Montreuil bénéficie d'un système de vidéosurveillance et d'une sécurité humaine et incendie 24h/24h et ce, pendant toute la durée de la manifestation, montage et démontage inclus.

Il est entendu que les organisateurs se réservent la possibilité de modifier ou de compléter le présent contrat, sans préavis, dans l'intérêt du respect de la sécurité des personnes et des biens. Les organisateurs en informeront les exposants par tous moyens appropriés.

ART. 7 RÉCLAMATION

Les éventuelles réclamations doivent être communiquées aux organisateurs, aux fins d'un règlement amiable, par lettre recommandée avec AR dans les 10 jours suivant la fin de la manifestation. Passé ce délai, les réclamations sont réputées non recevables.

ART. 8 CARACTÉRISTIQUES DES ŒUVRES EXPOSÉES

Chaque artiste a la possibilité d'exposer jusqu'à 12 œuvres.

NOUVEAUTÉ 2014 : A ces premières œuvres, chaque exposant peut exposer jusqu'à 8 petits formats (ne dépassant pas - individuellement - le format 3F : 27cm x 22cm). Ces petits formats sont acceptés uniquement par ensemble de 4 ou par ensemble de 8. Il seront exposés de façon groupée au sein d'un espace dédié aux petits formats.

Les œuvres dépassant le format 100F (162cmx130cm) sont acceptées, avec une limite pour celles devant être accrochées : la hauteur ne doit pas dépasser 280 cm – encadrement éventuel compris. Les œuvres dépassant le format 100F ainsi que les grandes sculptures (demandant par exemple une manutention spécifique ou bien le recours à du matériel de levage ou des interventions de fixation sortant de la norme) font l'objet d'une tarification adaptée que les organisateurs

communiquent sous forme de devis, après étude de l'œuvre à exposer et des contraintes liées. L'objectif est d'identifier et de proposer à l'exposant les conditions les mieux adaptées à une mise en valeur de son œuvre, au coût le plus ajusté. Il en est de même pour les installations et les œuvres vidéo.

Il convient de saisir les organisateurs par mail ou par téléphone afin que les frais d'inscription et d'installation soient précisés.

ART. 9 SÉLECTION DES ŒUVRES

Dès la création des Hivernales, les organisateurs ont mis en avant :

- Leur volonté d'ouverture au plus grand nombre d'artistes, notamment par des **conditions tarifaires particulièrement avantageuses** grâce au mécénat de Robert et Nicole Harroch, les propriétaires du Palais des Congrès. Ces derniers renouvellent en 2014 leur engagement fort au niveau de la location des espaces pendant toute la manifestation, de l'installation des infrastructures professionnelles et des prestations de sécurité et de gardiennage, etc.
- La participation par les artistes exposants à la sélection des œuvres de leurs pairs, via le **Forum internet**.

Le Forum internet, un dispositif simple mis en place :

Pour chaque œuvre devant être exposée, l'artiste présente un couple d'œuvres de format identique (et bien sûr, fournit deux photos) au moment de son inscription.

Ainsi, l'artiste souhaitant exposer 12 œuvres, présente 24 œuvres (et donc 24 photos).

Le week-end du Forum internet, tous les artistes sont invités à indiquer leurs choix parmi les centaines d'œuvres proposées.

A l'issue de cette opération, la galerie de chaque artiste (sur le site internet des Hivernales) présente les œuvres ayant „remporté“ les suffrages des pairs.

A partir de ce moment, **chaque artiste s'engage à réellement déposer et exposer les œuvres choisies**.

Le Forum internet est prévu avant la fin du mois de juin (dates à confirmer ultérieurement).

Grace à ce dispositif et à la participation du plus grand nombre d'artistes, la manifestation devient la vôtre et celle de vos pairs et amis !

Précision : les petits formats ne sont pas intégrés au Forum internet.

ART. 10 DÉPÔT ET RETRAIT DES ŒUVRES

Dépôt

Le dépôt des œuvres (par vos soins ou par votre transporteur) a lieu sur plusieurs jours au Palais des Congrès de Montreuil, une semaine avant l'évènement (mail spécifique ultérieurement courant septembre).

Vous devez livrer chaque œuvre impérativement avec son système d'accrochage fiable.

Précision : vous devez également protéger tout élément du système d'accrochage de manière à ce qu'il n'endommage pas d'autres œuvres, pendant la période d'entreposage, avant la phase d'accrochage.

Pour les sculptures et céramiques : l'œuvre est impérativement accompagnée de son socle (à moins que vous ne préfériez louer le socle directement auprès des services du Palais des Congrès – devis sur demande) :

- Œuvres ne dépassant pas 50 kg : un socle d'au minimum 40 x 40 cm.
- Œuvres dont le poids est compris entre 50 et 500 kg : une plaque de répartition permettant l'adaptation au sol (résistance de 500 kg au m²). La manutention des pièces lourdes est obligatoirement effectuée par l'artiste qui doit prévoir les moyens appropriés.

Retrait

Le retrait des œuvres s'effectue dès le 2 novembre, en fin d'après midi et toute la journée du 3 novembre (après cette date, des frais de garde seront appliqués).

Chaque exposant s'engage dès à présent à ne pas effectuer de retrait de ses œuvres avant que les visiteurs ne soient partis, le 2 novembre 2014.

Précision : Le transport et la manutention aller/retour des œuvres sont à la charge exclusive des artistes ou de leur transporteur.

ART. 11 IDENTIFICATION DES ŒUVRES EXPOSÉES

Au moment de l'inscription, il convient d'envoyer un visuel au **format .jpg** de **1Mo maximum** pour chaque œuvre présentée, en indiquant la référence de la manière suivante :

NOM Prénom - Titre - Date de production - Technique - Hauteur x Longueur - Prix

Précision : le nouveau site internet des Hivernales est en cours de développement.

Lorsque celui-ci sera finalisé, chaque artiste aura ainsi accès à sa propre galerie d'exposition.

Bien entendu, les historiques des deux premières éditions des Hivernales demeureront consultables.

A l'issue du Forum internet, chaque artiste verra dans sa galerie personnelle les œuvres retenues. En outre, il recevra un mail spécifique contenant le QR Code de chaque œuvre : il conviendra de l'imprimer et de le fixer au verso de l'œuvre concernée, en vue du dépôt quelques jours avant l'ouverture des Hivernales.

Précision importante : si pour une raison quelconque, vous n'êtes pas en mesure de présenter au moment du dépôt une œuvre ayant été sélectionnée via le Forum internet, il vous sera demandé un complément de frais d'inscription correspondant aux nouvelles opérations d'enregistrement et de traitement informatique de la nouvelle œuvre (dont la génération et l'impression d'un nouveau QR Code) : 15 euros par nouvelle œuvre.

ART. 12 INFORMATION – COMMUNICATION

NOUVEAUTÉ 2014 : possibilité de prévoir à proximité des œuvres exposées un petit présentoir standardisé pour les cartes de visites (dimensions communiquées ultérieurement).

La demande doit être faite au moment de l'inscription et au plus tard le 02/09/2014.

Les ouvrages et autres catalogues ne sont pas admis sur les espaces d'exposition. En revanche, un espace librairie et vente des œuvres de petits formats est à votre disposition (ajustements et nouveaux aménagements sont d'ores et déjà prévus par rapport à l'édition 2013).

Sur le nouveau site internet des Hivernales, chaque artiste possède sa propre galerie virtuelle : Présentation de sa bio + photo/portrait de l'artiste (non obligatoire) + référence de son site internet (non obligatoire) + photo de toutes les œuvres exposées.

Les artistes inscrits à l'annuaire www.artistescontemporains.org de La Maison des Artistes pourront faire un lien de cette galerie sur leur page personnelle, augmentant ainsi la visibilité de leur participation aux Hivernales.

Précision sur les transactions : chaque artiste peut confier pour la durée de la manifestation, la vente de ses œuvres exposées (y compris petits formats) au Bureau de vente : il convient de confirmer cet accord au moment de l'inscription et au plus tard, le jour du dépôt des œuvres. Sur le prix de vente client, une commission de 20% est perçue par le Palais des Congrès, en cas de vente.

Chaque artiste se voit remettre deux badges exposant le jour du dépôt des œuvres.

Chaque artiste a la possibilité d'éditer des invitations pour le vernissage et pour les autres jours de la manifestation (un mail spécifique sera envoyé ultérieurement).

ART. 13 FRAIS D'INSCRIPTION ET D'EXPOSITION

Une somme modique ne couvrant qu'une très faible part des frais administratifs, d'enregistrement et de déploiement des QR codes est demandé par œuvre. Cependant, une aide financière peut être sollicitée pour une prise en charge partielle de ces frais, auprès de La Maison des Artistes via le fonds d'aide sociale (voir détails ci-dessous).

Tarifs

Format de base cadre compris

(ne dépassant le format 100F : 162cm x 130cm)... 145 € / Par œuvre

Format compris entre le 100F et le 200F

(195cm x 130cm)..... 290 € / Par œuvre

Format dépassant le format 200F

& Polyptiques Nous consulter / Devis par mail sous 72 heures

Ensemble de 4 petites œuvres

(max format 3F : 27 cm x 22 cm) 100 €

Ensemble de 8 petites œuvres

(max format 3F : 27 cm x 22 cm)..... 200 €

Sculpture simple inférieure à 1m² au sol

et d'envergure 145 € / Par oeuvre

Sculpture dont le format nécessite une installation,

une manutention, un éclairage non standards.... Nous consulter / Devis par mail sous 72 heures

Installation et œuvres vidéo..... Nous consulter / Devis par mail sous 72 heures

Location pour la durée du salon, d'un socle en bois peint – blanc

(dimensions : H 91cm x L 40cm x P 40cm –

charge maximale : 50 kg)..... 25 €

Location d'un spot Led supplémentaire..... 30 €

Installation d'une prise de courant

(principalement pour les installations)..... 20 €

Porte cartes de visite standardisé,

installé à proximité de vos œuvres..... Nous consulter

Téléviseur et table support Nous consulter

Génération et l'impression d'un nouveau QR Code

après le Forum internet..... 15 € par nouvelle œuvre

Modalités de paiement :

A ce jour (et jusqu'à la livraison du nouveau site internet des Hivernales) :

- Vous pouvez nous communiquer votre dossier d'inscription par mail ou/et par courrier,
- Vous pouvez payer par chèque bancaire libellé à l'ordre de : Les Hivernales
- Vous pouvez payer par virement bancaire (RIB / IBAN : nous contacter)

**Adresse d'envoi de votre dossier d'inscription
(fiche inscription + contrat signé + chèque libellé à l'ordre de *Les Hivernales*) :**

Les Hivernales
Palais des Congrès de Paris-Est Montreuil
128, rue de Paris – 93100 Montreuil

Rappel : tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Email à utiliser pour l'envoi du dossier d'inscription, du contrat d'exposition dûment daté et signé et des photos (portrait et œuvres) : leshivernales.info@gmail.com

Aide aux frais d'exposition :

Le Palais des Congrès de Paris-Est Montreuil reconduit sa démarche d'aide aux artistes, en constituant un fond spécial exposants afin que le plus grand nombre puisse exposer : la somme de 14 500 euros est ainsi mise à disposition de la Maison des Artistes qui a pour mission d'attribuer des aides/participations pour les artistes qui en font la demande.

Les aides se répartissent comme suit :

Pour une œuvre exposée (dans le format de base), prise en charge de 75 €. Le solde reste à la charge de l'artiste

Pour deux œuvres exposées, prise en charge des frais pour une œuvre soit 145 €, les frais inhérents à la deuxième restent à la charge de l'artiste.

Pour formuler une demande d'aide, merci d'adresser par email à :

nathalie.meindre@lamaisondesartistes.fr

- Les raisons de votre demande et le nombre d'œuvres que vous souhaitez exposer
- Votre dernier avis d'imposition

ART. 14 VENTE DE VOS ŒUVRES

Un bureau de vente dédié sera mis en place pendant toute la période de la manifestation.

En cas de vente d'une œuvre par ce bureau de vente, l'artiste concerné s'engage à verser 20% du montant de la vente directement au Palais des Congrès, opérateur de la manifestation pour le compte des organisateurs.

Si vous souhaitez avoir recours au bureau de vente, vous devez en faire la demande au moment de l'inscription et au plus tard le 02/09/2014.

ART. 15 DROITS DE REPRODUCTION

Chaque artiste renonce définitivement à demander aux organisateurs des Hivernales un droit de reproduction pour chaque œuvre reproduite à l'occasion de ladite manifestation : supports papiers édités à cette occasion, site internet de la manifestation (y compris pages historiques pour les années suivantes), via un média traitant de la manifestation, et de façon plus globale, dans tous supports d'information et de communication (y compris dématérialisés) développés par lesdits organisateurs.

J'ai pris connaissance de l'ensemble des clauses du présent contrat et des modalités de participation à la troisième édition des HIVERNALES et je les accepte sans réserve.

Nom :

Date :

Signature :